

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES
**Sous-direction des ressources humaines
de la magistrature**

Bureau du recrutement, de la formation
affaires générales – RHM4

N° téléphone : 01.44.77.62.13

Courriel : rhm4.dsj-sdrhm@justice.gouv.fr

PARIS, LE 22 AOUT 2014

CIRCULAIRE NOTE

Date d'application : immédiate

La garde des sceaux, ministre de la justice

à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation
Monsieur le procureur général près ladite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours
(hexagone et outre-mer)

Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel
Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

Monsieur le directeur de l'École nationale de la magistrature
Monsieur le directeur de l'École nationale des greffes

POUR ATTRIBUTION

Note N° : SJ-14-247-RHM4/22.08.14
Référence de classement : recrutement_concours/EXAMINATEURS/examineurs 2014/Nomination
concours classique/ADMISSION/Note août 2014 mise en ligne
examineurs spécialisés épreuves de langues

Mots clés : ENM - concours – examineurs spécialisés adjoints

Titre détaillé : nomination d'un examinateur spécialisé adjoint (épreuves de langues)

Texte(s) source(s) : décret n° 72-355 du 4 mai 1972 modifié articles 19, 32 et 32-6

Texte(s) abrogé(s) :

Publication : BO JO
INTERNET et
INTRANET temporaire jusqu'au 31 décembre 2014

MODALITES DE DIFFUSION

DIFFUSION ASSUREE PAR LES CHEFS DE COURS AUX MAGISTRATS DE LEUR RESSORT

Pièce(s) jointe(s) : note proprement dite et 1 annexe



Paris, le 22 AOUT 2014

**DIRECTION
DES SERVICES JUDICIAIRES**

SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DE LA MAGISTRATURE

Bureau du recrutement, de la formation et des affaires générales
RHM4

La garde des sceaux, ministre de la justice

à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation
Monsieur le procureur général près ladite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites
cours
(hexagone et outre-mer)

Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel de Saint-Pierre
et Miquelon

Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

Monsieur le directeur de l'École nationale de la magistrature
Monsieur le directeur de l'École nationale des greffes

Objet : concours d'accès à l'École nationale de la magistrature - session 2014 -
Examineurs spécialisés adjoints (épreuves de langues)

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir trouver ci-joint pour information la copie d'un arrêté portant nomination d'un examinateur spécialisé adjoint au jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'École nationale de la magistrature (épreuves de langues).

le chef de service
adjoint au directeur des services judiciaires

Thomas LESUEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

ARRÊTÉ

**Portant nomination d'un examinateur spécialisé adjoint
au jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès
à l'École nationale de la magistrature
(épreuves de langues)**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

- VU l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature, et notamment son article 21-1 ;
- VU le décret n°72-355 du 4 mai 1972 modifié relatif à l'École nationale de la magistrature et notamment ses articles 19, 32, 32-6 et 37 ;
- VU l'arrêté du 13 décembre 2013 portant ouverture au titre de l'année 2014 de trois concours d'accès à l'École nationale de la magistrature ;
- VU l'arrêté du 14 avril 2014 portant nomination des président et membres du jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'École nationale de la magistrature pour la session 2014 ;
- VU l'arrêté du 11 juillet 2014 portant nomination d'examineurs spécialisés adjoints au jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'École nationale de la magistrature (épreuves de langues) ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Est nommée en qualité d'examineur spécialisé adjoint au jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'École nationale de la magistrature pour la deuxième épreuve d'admission (langue vivante) :

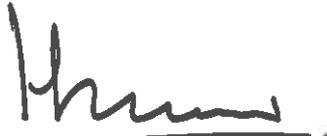
Madame Sabrina SERAC, professeure d'anglais.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché et notifié au directeur de l'Ecole nationale de la magistrature qui sera chargé de son exécution.

Fait le 22 AOUT 2014

La garde des sceaux, ministre de la justice
par délégation, le chef de service
adjoint au directeur des services judiciaires



Thomas LESUEUR